

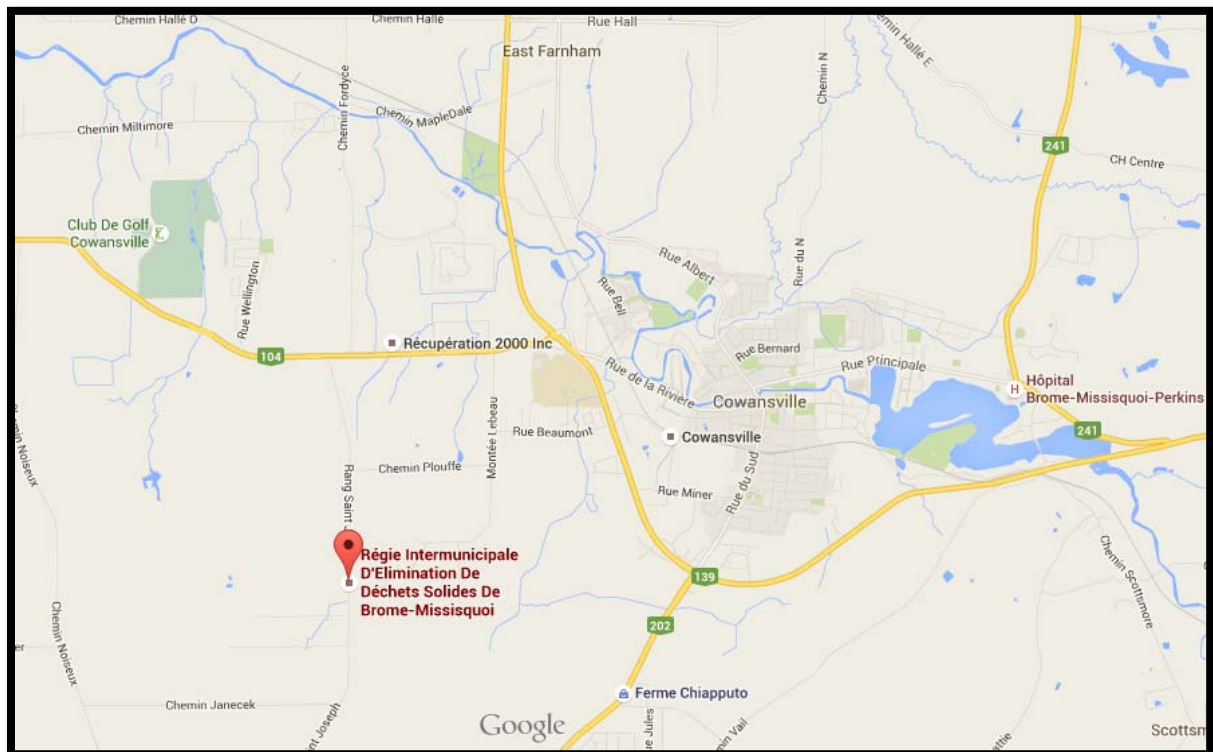
GUIDE DE L'UTILISATEUR POUR LE DÉPÔT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE SITE DE LA RIGMRBM

TABLE DES MATIÈRES

1. Emplacement
2. Règles d'accès
3. Procédure pour le dépôt de matières résiduelles
4. Renseignements supplémentaires

1. EMPLACEMENT

- Coordonnées du site : 2500 rang St-Joseph, Cowansville J2K 3G6



- Heures d'ouverture
lun-jeu: 07:30 - 16:30 / ven: 07:30 - 12:00 et 13:00 - 16:30

2. RÈGLES D'ACCÈS

- ✓ S'assurer que **vos matières résiduelles sont classées** de manière optimale afin de les déposer à l'endroit approprié sur le site et de mieux les valoriser (ex : le bois avec le bois, le métal avec le métal...);
- ✓ Tout usager est **responsable de trier et décharger** ses matières aux endroits appropriés. Au besoin, inviter quelqu'un à venir vous aider et apportez l'équipement de sécurité nécessaire;
- ✓ Prendre connaissance qu'il faut **se présenter à la balance à votre arrivée** afin de nous avertir de votre présence et de veiller au bon fonctionnement des opérations sur le site en toute sécurité;
- ✓ Une **preuve de résidence** est requise lorsque vous apportez des matières dangereuses, communément aérosols, peinture, appareils électroniques...;
- ✓ Il y a des **frais supplémentaires** pour ceux qui quittent le site après la fermeture (sois après 16h30). En cas de fermeture imminente, les préposés de la Régie ont la possibilité de refuser un chargement;
- ✓ Même si vous avez **plusieurs voyages dans la journée**, il est obligatoire de payer à chaque voyage. Le coût minimum est de 23\$. Ainsi, il est suggéré de minimiser le nombre de voyages;
- ✓ Il est à noter que la **participation de tous** est de mise afin de réduire considérablement le volume global de déchets enfouis et de veiller à un environnement sain pour les générations à venir.

3. PROCÉDURE POUR LE DÉPÔT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉTAPE 1

Se présenter à la balance, avancer jusqu'au haut-parleur et donner les informations suivantes à la réception :

Qu'est-ce que vous apportez?
D'où les déchets proviennent-ils?
À quel nom fait-on la facturation?
Avez-vous des matières dangereuses?



ÉTAPE 2

Se diriger vers l'un des quatre endroits suivants qui vous sera indiqué par le/la préposé(e) responsable à l'entrée du site.

1. LE FRONT DE DÉVERSEMENT

- Cet endroit vise en majeure partie les commerçants/industries/institutions possédant un camion lourd ou une remorque hydraulique.
- Un(e) préposé(e) est directement sur place pour vous assister, au besoin.
- Prêtez une attention particulière aux autres véhicules qui circulent en déchargeant vos matières en toute sécurité.
- Si possible, mettre de côté les matières recyclables ou valorisables (bois, métal, carton, etc.) et les déposer au parc à conteneurs avant/après votre déchargement.



2. LE PARC À CONTENEURS



- Cet endroit vise surtout les particuliers et les commerçants possédant un véhicule léger (petits camions et remorques permises). Sur demande, des outils peuvent être prêtés sur place (pelle, chariot, balai...).
- Des conteneurs de bois et de métal sont disponibles afin de valoriser au maximum ces matières. Deux conteneurs de déchets et un conteneur de recyclage conventionnel sont également offerts. Votre collaboration est essentielle à la pérennité du site de la Régie afin de réduire la quantité de déchets valorisables enfouis et de protéger notre environnement.
- Le dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD) s'effectue à cet endroit. Ces RDD sont situés dans des conteneurs spécialement identifiés à cet effet. Un(e) préposé(e) vous indiquera l'endroit approprié pour y déposer vos matières dangereuses, et ce, selon leur catégorie.

3. LA PLATE-FORME DE BOIS



- Veuillez séparer le bois selon les trois catégories suivantes :

BRANCHES	BOIS QUALITÉ # 1 :	BOIS QUALITÉ # 2
- branches d'arbustes permises (sans retailles de jardin)	- Sans peinture, ni teinture - Clous permis	- Avec peinture ou teinture - Clous, Aggloméré, MDF permis

4. LA PLATE-FORME DE MATÉRIAUX GRANULAIRES



- Veuillez déposer vos matériaux (béton, brique, asphalte...) à l'endroit indiqué. Prévoyez l'aide que vous aurez besoin.
- Si nécessaire, demander au/à la préposé(e) à la balance de l'aide pour décharger les matériaux trop lourds. L'utilisation de machinerie provenant du site peut encourir des frais supplémentaires de 51\$

ÉTAPE 3

Retournez sur la balance (sens contraire qu'à l'arrivée), avancez jusqu'à la vitre et attendre le signe du/de la préposé(e) avant de sortir du véhicule. Entrez payer à l'intérieur.

- Il est possible de payer comptant, par carte de débit ou crédit.
- Chaque facture est liée au poids (en kg) pris avant et après avoir déchargé vos matières résiduelles.

